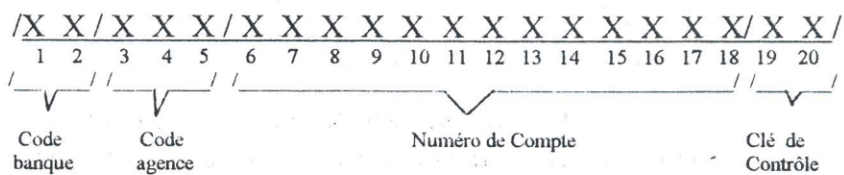




**ANNEXE 1 A LA NOTE AUX BANQUES N°94-21 DU 23 JUIN 1994**

**I.- STRUCTURE NORMALISEE DE L'IDENTIFIANT BANCAIRE**

L'identifiant bancaire du titulaire du compte est normalisé sur 20 positions numériques comme suit :



**Positions 1 et 2:** Code banque, sur deux positions numériques, délivré par la BCT

**Positions 3, 4 et 5:** Code agence, sur trois positions numériques, délivré par la BCT

**Positions 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18:** numéro de compte, sur treize positions numériques, délivré par la banque (si ce numéro comporte moins de 13 caractères, il sera cadré à droite et complété par des zéros à gauche).

**Positions 19 et 20:** Clé de contrôle sur deux positions numériques.

**II.- CALCUL DE LA CLE DE CONTROLE "MODULO 97", DITE CLE RIB**

- 1/- l'ensemble constitué dans l'ordre par le code banque, le code agence et le numéro de compte forme un nombre "N" de 18 chiffres.
- 2/- multiplier "N" par 100 = N'
- 3/- diviser N' par 97
- 4/- soustraire le **RESTE** de cette division du nombre "97"  
**le résultat de cette soustraction représente la clé de contrôle dite clé RIB**  
 ( la clé RIB ne peut prendre que les valeurs de 01 à 97 )

**III.- VERIFICATION DE LA CLE RIB**

- 1/- l'ensemble constitué dans l'ordre par le code banque, le code agence, le numéro de compte et la clé de contrôle forme un nombre N de 20 chiffres.
- 2/- en divisant N par 97, le **RESTE** doit être nul.